

Le 5 juillet 2016

[Traduction]

Pensions du Canada

M. Fitch : La semaine dernière, un grand nombre de parlementaires ont reçu un courriel au sujet de l'augmentation des cotisations sociales au titre du RPC. Dans le premier extrait du courriel, l'auteur s'oppose fermement à l'augmentation des cotisations sociales au titre du RPC. L'extrait suivant indique que la mesure entravera la croissance des entreprises et les plans d'expansion dans la province. Le courriel mentionne un montant additionnel de 100 000 \$ en charges sociales liées au RPC. En gros, voilà qui fait valoir que, selon le courriel, nous imposons les entreprises du Nouveau-Brunswick à un point tel que nous les poussons à la faillite.

Je me demande si la ministre des Finances pourrait nous donner des rapports ou documents précis sur lesquels elle a fondé son analyse et qui lui ont permis d'approuver les changements au RPC il y a quelques semaines. Est-ce un autre exemple où Justin Trudeau a dit au leader parlementaire libéral au fédéral de dire au premier ministre provincial quoi faire et où celui-ci a répondu : Où dois-je apposer ma signature?

L'hon. M^{me} Rogers : J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre sur la bonification extraordinaire du Régime de pensions du Canada que nous avons été en mesure d'apporter en collaborant et en coopérant avec nos homologues fédéraux et provinciaux de l'ensemble du pays. Nous avons maintenant un régime au titre duquel nous avons tenu compte, d'abord et avant tout, des répercussions qu'entraînerait toute modification ou bonification sur les entreprises du Nouveau-Brunswick. Voilà la priorité pour laquelle je suis allée rencontrer mes collègues de l'ensemble du pays. C'est exactement la raison pour laquelle nous avons accepté en principe un régime qui était modeste, qui était entièrement provisionné et dont la mise en oeuvre serait graduelle. En fait, nous avons fait des répercussions sur les entreprises et les gens notre plus haute priorité. Maintenant, nous avons un régime pour les travailleurs d'aujourd'hui.

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Fitch : Si la ministre avait un régime qui, selon elle, tenait compte d'abord et avant tout des répercussions sur les entreprises du Nouveau-Brunswick, pourquoi celles-ci indiquent-elles qu'elles sont poussées à la faillite en raison de ce régime? Différentes options auraient pu être envisagées. Il demeure que la ministre enlève plus d'argent aux entreprises, c'est-à-dire de l'argent qui aurait pu servir à recruter de nouveaux employés ou acheter de nouveaux équipements, ce qui permettrait aussi de créer de nouveaux emplois.

On serait porté à croire qu'un gouvernement qui faisait une priorité de la création d'emplois et des mesures pour faire progresser l'économie aurait en main un rapport qui le prouverait. Voici



ce que je demande à la ministre : Nous dirait-elle quel est le coût total qu'entraîne la mise en oeuvre de la nouvelle hausse de la TVH et des nouvelles contributions au RPC sur la masse salariale des entreprises du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} Rogers : Ce que je peux dire, c'est que le nouveau régime ne sera pas mis en oeuvre avant 2019. Il sera mis en oeuvre graduellement, soit sur sept ans, ou d'ici à 2025. Le régime aidera les jeunes travailleurs d'aujourd'hui à financer leur propre régime de pension. De nombreuses entreprises ont examiné le régime et l'ont considéré comme excellent. Les entreprises ne versent pas toutes les contributions à cet égard. Elles versent la moitié des contributions, et les employés en versent l'autre moitié.

En fait, il ne s'agit pas d'une mesure qui a été prise soudainement. La mesure a fait l'objet de bonnes discussions pendant de nombreuses années et, en fait, de nombreuses discussions depuis 2010. Un grand nombre d'entreprises sont satisfaites de la mesure. J'ai parlé à...

Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Fitch : Encore une fois, la ministre n'est pas en mesure de fournir le chiffre qui lui a été demandé à l'Assemblée législative. Nous avons demandé des résultats propres au Nouveau-Brunswick qui montrent exactement quelle incidence les changements auront sur les entreprises de la province. Nous avons un courriel selon lequel les changements permettront d'imposer les entreprises au point de les pousser à la faillite.

Je me demande si la ministre pourrait rendre public tout rapport ou document qu'elle a reçu contenant des renseignements propres au Nouveau-Brunswick que nous pourrions examiner dans l'avenir. Elle y a fait allusion à maintes reprises pendant la période des questions. Les gens du gouvernement ont un économiste en chef. Que fait leur économiste en chef, ou les gens du gouvernement cacheraient-ils le document derrière des portes closes? Je me demande si la ministre pourrait nous dire, en gros, lorsqu'il est question de régimes de retraite dans les services publics, si les prestations qui seront versées par le RPC seront cumulées ou compensatoires. Comment le régime se compare-t-il à celui de l'Ontario?

L'hon. M^{me} Rogers : Tout d'abord, j'aimerais préciser que nous n'avons pas convenu en principe d'un régime comme celui de l'Ontario. Nous avons un régime national et nous en sommes très contents.

En bonifiant le régime, nous avons tenu compte d'éléments tels que le revenu dont les gens auront besoin lorsqu'ils prendront leur retraite pour remplacer le revenu gagné. La bonification permettra aux travailleurs de toucher un tiers de leur revenu de remplacement au lieu d'un quart. En tout, 75 % des gens du Canada ont indiqué qu'ils appuieraient ce genre de bonification du RPC. De nos jours, un grand nombre d'employeurs n'offrent plus de régime de pension privé. De plus, de nombreux jeunes travailleurs occupent aujourd'hui des emplois atypiques. Ils ne sont pas en mesure d'économiser pour leur avenir. Il s'agit là d'un des rôles du gouvernement, et nous prenons notre rôle au sérieux.



Le président : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Fitch : Si la ministre prenait le rôle du gouvernement au sérieux, il devrait y avoir un rapport ou un quelconque document qu'elle pourrait rendre public pour que nous puissions voir les chiffres que, tout à coup, elle est en mesure de présenter à l'Assemblée législative. Nous présentons ici de vrais faits qui proviennent des entreprises, à savoir des entreprises qui ont indiqué que le gouvernement actuel n'avait aucun mandat pour aller de l'avant avec la mesure en question.

Il demeure que la ministre n'a pas répondu à la question posée au sujet de la comparaison du régime de retraite du Nouveau-Brunswick à celui de l'Ontario. Si nous tenons compte du fait que des différences significatives séparaient ces deux régimes de retraite, voici la question que devrait poser la ministre : Pourquoi l'Ontario insistait-il autant en ce qui concerne le régime? L'Ontario insistait autant, car il n'avait pas pris de décisions difficiles, comme celles qui ont été prises ici au Nouveau-Brunswick, quant aux régimes de retraite dans les services publics. Je me demande : La ministre rendrait-elle publics les rapports qu'elle a mentionnés à maintes reprises aujourd'hui pendant la période des questions?

L'hon. M. Gallant : Étant donné que la même question a été posée plusieurs fois, je vais prendre la parole et poser moi-même quelques questions.

Ce que je ne comprends pas, c'est d'abord pourquoi l'opposition ne prendrait-elle pas la parole et ne mentionnerait-elle pas à quel point il est merveilleux que le gouvernement Trudeau ait confiance dans le Canada atlantique et nous permette d'accueillir 2 000 immigrants de plus, c'est-à-dire 2 000 personnes de plus par année qui immigreront au Canada atlantique avec leur famille afin de nous assurer d'avoir une croissance démographique et une main-d'oeuvre qualifiée ici même, dans la province.

Je n'arrive pas non plus à comprendre pourquoi le député d'en face n'a pas encore pris la parole pour s'excuser de l'observation qu'il a faite concernant un entrepôt. Il me semble que, si son propre collègue lui demandait de préciser sa pensée, il le ferait aujourd'hui à l'Assemblée législative.

La prochaine question que je veux poser au député d'en face, étant donné qu'il veut poser des questions à la ministre des Finances... Je pense qu'il devrait et doit donner des précisions aux gens du Nouveau-Brunswick à cet égard. Manifestement, il est contre la bonification du RPC qui va de l'avant sous le gouvernement Trudeau. Oui ou non?

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Gagetown-Petitcodiac.

M. Fitch : Le premier ministre s'ennuie visiblement de l'époque où il siégeait du côté de l'opposition, car il aime poser des questions. Voici ce que je peux lui dire : Je lui donne deux ans, et il sera de retour de ce côté-ci pour poser des questions à profusion.



Nous demandons quelle est l'incidence des changements sur les gens du Nouveau-Brunswick. Il ne s'agit évidemment pas d'un mandat donné par les gens de la province ; pourtant, des changements ont été apportés au fil du temps, comme la diminution du plafond de cotisation à un compte d'épargne libre d'impôt, lesquels nuisent à la capacité des gens d'épargner par eux-mêmes.

Par ailleurs, lorsqu'il est question de présenter des excuses, je pense que le premier ministre doit demander à certains de ses parlementaires, comme à l'ancien vice-premier ministre qui a perdu son poste au ministère de la Justice en raison de conversations qu'il a eues par mégarde avec des juges... Pourquoi le premier ministre n'ouvre-t-il pas la voie aujourd'hui et ne demande-t-il pas au ministre de s'excuser pour les propos qu'il a tenus ici à la Chambre avant de dire : Non, ce n'était pas du tout la vérité ; j'ai menti.

L'hon. M. Gallant : D'abord, je n'aime pas la conversation qui porte sur le fait d'avoir un mandat, car, selon moi, lorsque des élections sont déclenchées, bien des discussions ont lieu au sujet de nombreux portefeuilles. Toutefois, s'il s'agit de la question que le député d'en face veut poser, je pense que le gouvernement Trudeau, qui a promis une bonification du RPC, a connu beaucoup de succès au Nouveau-Brunswick lors des élections. Selon moi, en accordant au gouvernement Trudeau 10 des 10 sièges disponibles dans la province, les gens du Nouveau-Brunswick ont montré clairement qu'ils sont intéressés par le fait que celui-ci privilégie la croissance et, probablement par extension, par la bonification du RPC.

Je pose encore une fois la question au député d'en face parce qu'il ne peut pas miser sur les deux tableaux. Il ne peut pas dire qu'il est en faveur du projet de loi sur les droits de scolarité gratuits après l'avoir remis en question. Il ne peut pas dire qu'il s'agit de la pire mesure jamais prise et que nous cherchons à diviser la population du Nouveau-Brunswick, puis dire qu'il est favorable à celle-ci. Les parlementaires du côté de l'opposition ne peuvent pas nous critiquer pour ne pas avoir encore fait une annonce concernant le port de Saint John s'ils ne critiquent pas à Rodney Weston qui a fait une fausse annonce. Je demande au député d'en face de le confirmer.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député d'Oromocto-Lincoln.

L'hon. M. Gallant : Les gens de l'opposition sont-ils en faveur de la bonification du RPC, oui ou non?

M. Fitch : Encore une fois, selon moi, le premier ministre a montré à maintes reprises à la Chambre qu'il dit une chose et en fait une autre. J'ai demandé les rapports, en me fondant sur les renseignements que j'ai reçus du public selon lesquels le gouvernement impose les entreprises à un point tel qu'elles sont poussées à la faillite en raison de la hausse de la TVH, de l'augmentation des retenues sur le salaire et, maintenant, de l'augmentation des cotisations au



RPC. Voilà le rapport que je cherche. Le premier ministre tente encore de détourner l'attention des faits en question.

Nous allons peut-être demander à la ministre du Développement économique si Opportunités Nouveau-Brunswick détient des rapports qui montreraient les effets de l'augmentation des cotisations au RPC sur les entreprises du Nouveau-Brunswick. Pendant que vous y êtes, Madame la ministre, et que vous fouillez dans les documents sur votre pupitre, pourriez-vous nous dire pourquoi ONB n'a pas encore publié son rapport annuel?

L'hon. M. Gallant : Je vous remercie beaucoup de la question condescendante. J'ai encore demandé au député d'en face de préciser s'il était pour ou contre la bonification du RPC. Je ne sais pas. Lorsque j'entends parler les gens de l'opposition — leur ton, leur choix de mots, les extraits de courriels où la bonification du RPC n'est manifestement pas encouragée —, j'ai l'impression qu'ils s'y opposent. Pourquoi est-il si difficile pour les gens de l'opposition de prendre la parole et de faire savoir aux gens du Nouveau-Brunswick s'ils sont pour ou contre la bonification du RPC?

Les gens de l'opposition ont un rôle à jouer pour assurer notre reddition de comptes et ils doivent poser des questions — oui, absolument. Ils ont aussi un rôle à jouer pour ce qui est d'offrir des solutions de rechange, de donner des idées et de faire des suggestions. Je sais que le fait de montrer qu'ils sont favorables à une mesure va entièrement à l'encontre de leurs principes, mais ils doivent exprimer leur accord avec le gouvernement, le cas échéant. Les parlementaires du côté de l'opposition appuient-ils la bonification du RPC, oui ou non?

Chemins

M^{me} Lynch : Au risque d'insulter de nouveau le premier ministre, je cherche toujours une réponse à mes questions portant sur des chemins de ma circonscription, soit la promenade Portobello et la rue McCoy, qui ont été endommagés par des grumiers de masse excédentaire.

En résumé, un permis spécial a été délivré pour que l'entreprise d'exploitation forestière transporte des charges sur les rues en question. Ce permis ne comportait pas précisément de clause de dédommagement. Dans la plupart des permis d'une durée prolongée comme celui-ci, il est clairement indiqué que le ministre récupérera auprès de l'entrepreneur l'argent nécessaire pour réparer les dommages causés par ses activités de transport. En l'occurrence, le permis a été délivré sans qu'une telle exigence soit fixée. Ma question demeure : Pourquoi la clause a-t-elle été exclue?

L'hon. M. Gallant : Le ministre a répondu la semaine dernière à la question de la députée. Il va prendre la parole et y répondre de nouveau.

J'aimerais cependant faire remarquer à la députée que nous n'avons pas encore reçu de réponse quant à savoir si son parti appuie la bonification du RPC. Le député assis devant elle, le député de Portland-Simonds, ne nous a pas encore fourni de réponse quant au moment où il



critiquera Rodney Weston au sujet d'une fausse annonce d'investissements dans le port de Saint John. Nous ne savons toujours pas si l'opposition appuie le plan du gouvernement Trudeau visant l'accueil de plus de nouveaux Canadiens au Canada atlantique en vue d'accroître notre main-d'oeuvre. Nous ne savons toujours pas si le député d'en face présentera des excuses pour ses propos concernant un entrepôt pour les personnes âgées dans la région de Miramichi.

Si la députée d'en face veut prendre la parole et nous faire la leçon sur des questions pour lesquelles une réponse a en fait déjà été donnée, je l'invite à demander à son chef et à son parti de répondre aux questions, de prendre position et d'être de véritables modèles pour le Nouveau-Brunswick.

M^{me} Lynch : Eh bien, de toute évidence, le premier ministre ne veut vraiment pas répondre à mes questions, mais je suis sûre que tout va bien dans sa circonscription de Baie-de-Shediac—Dieppe.

Le transport de charges de masse excédentaire cause manifestement des dommages aux rues, et ces dommages doivent être réparés. Puisque l'entrepreneur n'est pas tenu de payer les travaux pour réparer la rue, il incombe alors aux contribuables de le faire, bien entendu. Cela ne semble pas juste et cela ne semble pas responsable de la part du gouvernement.

Les gens de ma circonscription veulent savoir s'il y a eu ingérence politique quant à l'autorisation des activités en question et quant au fait qu'aucune clause de dédommagement n'a été prévue, comme l'ont laissé entendre les médias. Le ministre a-t-il vérifié les allégations d'ingérence politique?

L'hon. M. Fraser : C'est avec grand plaisir que je prends la parole pour répondre à la question de la députée de Fredericton-Grand Lake...

(Exclamation.)

Le président : Je rappelle encore une fois à l'ordre le député de Gagetown-Petitcodiac.

Veuillez continuer.

L'hon. M. Fraser : La députée de Fredericton-Grand Lake use de pure rhétorique politique. Elle parle de sa circonscription, mais elle ne s'est même pas rendue sur les lieux. J'y suis allé.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Fraser : J'ai rencontré les gens du voisinage. J'ai rencontré l'entrepreneur qui s'occupe du transport par camion et qui détient le permis.



En effet, certains contrats comprennent des clauses du genre. Le MTI n'a pas inclus une telle clause dans le contrat en question. S'il ne l'a pas incluse, c'est parce que la configuration des essieux et la configuration de masse visées dans le permis spécial n'avaient aucune répercussion. Les répercussions sur la route sont en fait moindres que si les grumiers pouvaient transporter la charge maximale qu'ils sont habituellement autorisés à transporter. Le permis spécial délivré par le MTI autorise la compagnie à venir et...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M^{me} Lynch : Voilà qui n'a absolument aucun sens. Néanmoins, si le fait de prendre la parole pour représenter ma circonscription constitue de la politiaillerie, alors j'en ferai n'importe quand.

S'il y a effectivement eu ingérence politique dans l'octroi d'un permis pour charges de masse excédentaire et dans l'exclusion d'une clause exigeant que l'entrepreneur paie les travaux pour réparer la route, alors les contribuables ont le droit de le savoir. Qu'est-ce que le ministre est prêt à faire pour réfuter les allégations? Qu'est-il prêt à faire si ces allégations s'avèrent exactes?

Bien entendu, nous avons présenté une demande d'accès à l'information, mais le processus pourrait prendre des mois. Les gens de ma circonscription ont droit à une réponse aujourd'hui. Que leur dira le ministre?

L'hon. M. Fraser : Le processus d'exploitation et d'obtention de permis spéciaux est en vigueur depuis plus d'une décennie et il sert à augmenter temporairement la masse brute maximale d'un véhicule de transport commercial qui est permise sur une route. Dans ce cas-ci, la configuration d'un véhicule à sept essieux et d'une masse maximale de 50 000 kg a été approuvée. Il a été déterminé que les répercussions sur la route seraient inférieures à celles d'un véhicule à cinq essieux et d'une masse maximale de 41 500 kg, lequel est en fait autorisé à transporter des charges sans permis sur cette route. Ainsi, un permis spécial a été délivré, car il a été estimé qu'un nombre inférieur de trajets seraient effectués sur cette route.

J'ajoute que, si la députée de Fredericton-Grand Lake s'était rendue sur place, elle saurait qu'une carrière se trouve au bout de la rue. Des camions à benne transportent continuellement des charges sur cette route. Le jour où je me suis rendu sur les lieux et où j'ai rencontré les gens du voisinage — ils m'ont même dit n'avoir aucune préoccupation et que les activités ne les dérangent pas —, j'ai vu au moins une dizaine de camions à benne transportant du gravier sortir de la carrière, laquelle est située de façon permanente au bout de la rue.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.



M. Urquhart : Tout est très clair. Je plaçais de grands espoirs dans les mesures que notre nouveau ministre des Transports aurait prises pour les routes rurales du Nouveau-Brunswick. Toutefois, le premier ministre a dit très clairement que parler des routes rurales était une perte de temps pour lui. Les gens de Carleton-York sont très préoccupés.

D'ailleurs, la fin de semaine dernière, le véhicule d'une dame de Millville a été endommagé, elle a eu deux crevaisons et elle est encore ébranlée par l'incident. Elle trouve que la question revêt une grande importance. Vous avez augmenté la TVH. Vous avez promis de consacrer 900 millions de dollars aux infrastructures. Il n'en demeure pas moins que les routes de Carleton-York n'ont même pas été rapiécées, encore moins réparées.

Le premier ministre s'engagera-t-il à augmenter le nombre d'équipes d'entretien et à donner aux gens des régions rurales du Nouveau-Brunswick le même privilège que les gens de Baie-de-Shediac—Dieppe, soit des routes en bon état? S'il s'engage à le faire, je parlerai avec plaisir du RPC avec lui. J'irai faire un tour en voiture avec lui sur le chemin Pike Hill, dans Temperance Vale, et sur certains des chemins en question. Je devrai utiliser son véhicule, car je ne conduirai certainement pas le mien sur ces chemins.

L'hon. M. Gallant : Assurément, le débat se corse.

Les parlementaires du côté de l'opposition sont manifestement en faveur de l'entretien des routes dans leur circonscription. Ils sont manifestement en faveur de l'entretien des routes dans leur circonscription. J'aimerais dire que les Conservateurs ont été au pouvoir au Nouveau-Brunswick pendant, combien, 11 des 16 dernières années. Si l'état des routes leur posait problème, pourquoi n'ont-ils pas pris de mesures à l'époque pour remédier à la situation?

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre, Madame la ministre.

L'hon. M. Gallant : Les gens d'en face sont en faveur de l'entretien des routes dans leur circonscription. Sont-ils en faveur de la bonification du RPC? Sont-ils en faveur du programme qui attirera plus de nouveaux Canadiens et leur famille au Nouveau-Brunswick et au Canada atlantique? Critiqueront-ils enfin Rodney Weston autant qu'ils nous ont critiqués, compte tenu de sa fausse annonce concernant le port de Saint John? Prendront-ils la parole pour présenter des excuses, comme le député d'en face, celui de Miramichi, a demandé à son collègue de le faire, étant donné qu'un bon foyer de soins qui aidera des personnes âgées dans la région de Miramichi a été qualifié d'entrepôt?

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Urquhart : Gens du Nouveau-Brunswick, voilà votre premier ministre.



(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

M. Urquhart : C'est le mois de juillet. L'entretien des routes aurait dû être fait depuis longtemps. À notre avis, les villages ruraux... Il devrait y avoir au moins une route en bonne condition qui mène vers chaque grand centre. Compte tenu des différents fonds actuellement disponibles sans qu'on se soucie de la dette, le premier ministre s'engage-t-il à respecter l'Initiative de réfection des routes rurales au titre de laquelle les gens des collectivités et régions rurales du Nouveau-Brunswick seront informés du moment où les routes seront entretenues? Grâce à l'Initiative de réfection des routes rurales, les gens qui habitent en région rurale sauront au moins quand les routes seront entretenues. Si l'entretien d'une route n'est pas fait cette année, quand le sera-t-il? Si une route ne figure pas sur la liste de cette année, quand sera-t-elle entretenue? Les gens des régions rurales ont besoin de soutien. Je répète que je vous amènerai faire un tour sur nos chemins de campagne, et nous discuterons de vos questions qui n'ont que peu d'importance.

L'hon. M. Fraser : Le député d'en face a raison. Voilà notre premier ministre, et nous sommes très fiers de lui de ce côté-ci de la Chambre.

En ce qui concerne les routes rurales, une liste recense les travaux qui sont effectués dans chacune des circonscriptions des gens d'en face. Étant donné que j'étais assis de ce côté-là de la Chambre il y a quatre ans, je peux dire que la situation était tout le contraire. Les gens d'en face politisaient les routes. Pas nous. Nous ferons en sorte que le travail soit fait là où il le faut. Grâce à mon prédécesseur, l'ancien ministre des Transports et de l'Infrastructure, qui avait mis en oeuvre un excellent programme et établi un budget considérable, je peux vous assurer que nous continuerons le travail remarquable accompli sur les routes rurales de chacune des circonscriptions, là où il le faudra.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Fraser : Il ne s'agira pas seulement des circonscriptions représentées par des parlementaires ministériels. Nous ferons faire des travaux partout dans la province où cela s'avérera nécessaire, contrairement à ce que les gens d'en face faisaient lorsqu'ils étaient au pouvoir il y a quatre ans. La somme de 20,3 millions de dollars est prévue dans le budget de cette année pour l'entretien estival des routes de cette magnifique province. Nous poursuivrons le travail.

M. Urquhart : Ce que les gens d'en face disent... Ce que le premier ministre nous dit, c'est que les gens d'en face n'ont aucune initiative en cours pour les régions rurales du Nouveau-Brunswick ni aucune intention d'en créer. Ils n'ont aucun plan ni initiative en cours pour les régions rurales du Nouveau-Brunswick. Les routes se détérioreront encore. Les autobus feront



encore des sorties de route en hiver. Les gens resteront encore coincés au milieu de la route dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, ce n'est pas la peine de poser une autre question aux gens du gouvernement. Veuillez donner la parole au prochain intervenant.

L'hon. M. Fraser : Pour récapituler les importants investissements que nous faisons dans les routes rurales et dans les routes aux quatre coins de cette magnifique province au titre de notre programme d'entretien estival, je répète que 20,3 millions sont prévus dans le budget de cette année. Cette année, notre budget prévoit la réfection du revêtement de plus de 700 km de routes et des travaux d'asphaltage sur plus de 215 km.

Je suis très fier de notre premier ministre et de tous les parlementaires de ce côté-ci de la Chambre. Nous ferons en sorte que le travail soit fait, celui que les gens d'en face n'ont pas accompli pendant quatre ans. Encore une fois, je rappelle au député d'en face de tenir compte de la situation d'il y a quatre ans. Comme le dit le dicton : Quand les Libéraux sont au pouvoir, les gens travaillent et les routes sont entretenues ; quand les Conservateurs sont au pouvoir, les temps sont durs dans la province et aucuns travaux routiers ne sont accomplis.

Systeme de soins de santé

M. Coon : Nos hôpitaux n'atteignent pas les normes nationales en ce qui concerne les temps d'attente pour les patients aux services des urgences. Hier, l'Hôpital régional de Campbellton a publié un communiqué dans lequel il demande à la population d'éviter autant que possible la salle d'urgence en raison d'un engorgement. À Campbellton, le service des urgences est débordé. Nous ne parlons même pas de l'hôpital Chalmers, de l'Hôpital régional de Saint John ni des hôpitaux à Moncton. Il est fréquent que l'accès en temps opportun à des soins reste en deçà de nos attentes et compromette la santé des gens du Nouveau-Brunswick. Le ministre de la Santé reconnaîtra-t-il que nous vivons une crise en matière d'accès et de temps d'attente dans nos salles d'urgence?

[Original]

L'hon. M. Boudreau : Il faut croire que le député de Fredericton-Sud n'a pas eu le temps de préparer de nouvelles questions pour cette semaine, étant donné que ce sont les mêmes que celles posées la semaine dernière. J'ai répondu à ces questions en disant que nous avons plusieurs initiatives en marche pour aborder la question des temps d'attente. Toutefois, ce n'est pas quelque chose que nous pouvons changer du jour au lendemain.

En effet, il faut changer la mentalité et les habitudes des gens. De plus, nous devons nous assurer de maximiser chaque professionnel de la santé dans notre système, et c'est pour cette raison que nous avons entamé un projet avec la Société médicale du Nouveau-Brunswick. J'aimerais aussi mentionner l'initiative que nous envisageons avec Medavie EMS et les investissements dans le programme D'abord chez soi.



Ce sont toutes des initiatives visant à faire en sorte qu'il y ait de moins en moins de gens qui se rendent à nos salles d'urgence. Ainsi, les gens qui ont vraiment besoin de services urgents y auront accès plus rapidement.

[Traduction]

M. Coon : Il est intéressant que le *Telegraph-Journal* ait rapporté aujourd'hui les propos du D^r Melanson, chef du personnel médical du Moncton Hospital, selon qui le service des urgences était engorgé. Étant donné que des patients attendent des heures pour consulter un médecin, l'hôpital a mis sur pied un projet pilote qui vise à réacheminer les patients qui se présentent à l'urgence en prenant rendez-vous pour eux dans des cliniques locales.

Toutefois, le D^r Melanson fait valoir que la formule de répartition de l'Assurance-maladie que nos hôpitaux sont actuellement obligés d'appliquer a été qualifiée de désuète. Par conséquent, les services des urgences sont sous-financés et manquent de personnel. Une légère modification de la formule que le ministère concerné fournit à nos hôpitaux pourrait réduire les temps d'attente à l'urgence. En modifiant légèrement la formule de l'Assurance-maladie, le ministre pourrait aider à régler le problème des temps d'attente dans les services des urgences. Le fera-t-il?

[Original]

L'hon. M. Boudreau : Encore une fois, le député de Fredericton-Sud pense qu'il existe des solutions miracles pour contrer la situation avec laquelle nous sommes aux prises. Toutefois, il n'y a pas de solution miracle, et nous devons mettre en place plusieurs initiatives avec différents partenaires du système de soins de santé pour arriver à réduire les temps d'attente dans les salles d'urgence.

Le député de Fredericton-Sud a mentionné le projet pilote qui a été annoncé par le Moncton Hospital, et je pense que cela est fantastique. En effet, c'est une excellente initiative de voir un hôpital prendre une démarche du genre. Son but était justement d'essayer de faire un meilleur triage et de prendre le temps d'expliquer aux gens qui vont à l'urgence qu'il y a d'autres moyens et d'autres endroits où ils peuvent aller pour recevoir les soins primaires dont ils ont besoin et qu'il n'est pas toujours nécessaire d'aller à la salle d'urgence. Alors, j'applaudis le Moncton Hospital d'avoir mis sur pied cette initiative.

[Traduction]

M. Coon : Le Moncton Hospital a aussi intégré en 2009 deux membres du personnel infirmier praticien à son service des urgences. La mesure a donné des résultats sur le plan de la charge de travail à l'urgence. L'expérience acquise pourrait servir à élaborer un programme de mentorat pour que le modèle soit adopté dans tous les hôpitaux de la province, dont celui de Campbellton, qui vient d'aviser la population de ne pas s'y présenter à moins d'une urgence véritable. La semaine dernière, j'ai suggéré exactement la même mesure au ministre, en



demandant que celle-ci soit mise en oeuvre dans l'ensemble de notre système hospitalier. Le ministre est-il disposé à appliquer les leçons tirées au Moncton Hospital afin de réduire les temps d'attente à l'urgence pour tous les gens du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Boudreau : Le député sait très bien en quoi consiste un projet pilote. Le Moncton City Hospital a annoncé qu'il ferait un meilleur travail, non pas en faisant mieux, mais en abordant autrement le triage pour que les personnes ayant été évaluées aux niveaux 3, 4 et 5 aient d'autres options pour obtenir des soins primaires. J'ai appris la nouvelle vendredi en fin de journée. L'annonce a été faite hier. À mon avis, l'initiative est bonne, mais il s'agit d'un projet pilote. Nous suivrons les résultats du projet pilote à cet égard et nous déterminerons si d'autres hôpitaux pourront adopter une approche semblable.

Tout revient au fait que, en tant que gouvernement, nous cherchons à proposer un grand nombre d'initiatives. J'aimerais bien que l'opposition collabore et contribue à ces initiatives au lieu de constamment prendre la parole à la Chambre pour les dénigrer.

Chemins

M. B. Macdonald : Nous avons un nouveau ministre des Transports et de l'Infrastructure. Je veux simplement l'informer des avancées du projet concernant le chemin Hanwell. Nous nous souvenons tous que le chemin Hanwell a été cité comme étant l'une des pires routes du Canada. En 2013, plus de 2 millions de dollars ont été affectés à un projet visant l'élargissement et la réfection complète du chemin Hanwell. Trois phases étaient prévues. En 2014, les terrains ont été achetés, puis défrichés et préparés, et les services publics ont été relocalisés. Puis, en 2015, les travaux de revêtement de la partie supérieure du chemin Hanwell ont été effectués. Enfin, nous devons achever le reste des travaux de revêtement et tout boucler en 2016. Nous sommes en 2016, et les travaux ne sont pas terminés. Je me demande si le ministre nous indiquerait simplement quand les travaux de revêtement du reste du chemin Hanwell seront terminés.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Tout d'abord, je veux demander au député d'en face ce qu'avaient fait les parlementaires du côté de l'opposition et lui lorsque leur gouvernement était au pouvoir. Nous avons fait des investissements très importants dans les routes, et le ministre a été très heureux d'en parler au député d'en face. Encore une fois, cette question démontre que les parlementaires du côté de l'opposition se concentrent sur l'état des routes dans leur circonscription plutôt que sur l'état de celles du Nouveau-Brunswick en entier.

Alors, je demande encore une fois au député d'en face, qui est candidat à la direction du Parti conservateur, s'il va nous dire quelle est sa position à cet égard. Peut-être que le député de Quispamsis nous dira quelle est sa position. Peut-être que le député de Miramichi-Sud-Ouest—Baie-du-Vin nous dira quelle est sa position sur le renforcement du RPC. Je ne comprends pas



comment les parlementaires du côté de l'opposition peuvent se lever et poser des questions visant à critiquer le programme sans nous dire s'ils ont en faveur ou non.

En effet, les gens du Nouveau-Brunswick méritent bien mieux que cela.

[Traduction]

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

Quelques observations ont été faites pendant la période des questions. Lors de la septième question que le chef de l'opposition officielle a posée, il a utilisé le mot « menti ». Je vérifierai le hantsard pour voir dans quel contexte l'expression a été utilisée. Je crois que je devrai vous demander de retirer le terme que vous avez employé. Voilà, ce sera à prendre en considération.

